



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 1^{er} décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Attribution d'une subvention à l'ADIL pour l'Observatoire Local des Loyers (OLL) de l'Unité Urbaine (UU) de Bastia – Exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI. Leslie PELLEGRINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 1^{er} décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20251201-BUR-AG-25-125-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Attribution d'une subvention à l'ADIL pour l'Observatoire Local des Loyers (OLL) de l'Unité Urbaine (UU) de Bastia – Exercice 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en place d'un observatoire des loyers sur le territoire communautaire ;

Considérant la proposition de l'ADIL 2B d'assurer le portage opérationnel de cet observatoire ;

Considérant la convention tripartite Etat, ADIL 2B, CAB signée le 3 juin 2019 ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL 2B ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'attribuer à l'ADIL de Corse - Antenne de Bastia - une subvention de 11 000 €, pour l'observatoire Local des Loyers de l'Unité Urbaine de Bastia pour l'année 2025 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia-Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr